



JUDO - CLUB - CREMOLAN

Mairie Crémieu
Place de la Nation Charles de Gaulle
38460 CREMIEU
Email : club@judo-cremieu.fr

Club N° : CERA382140
38460 CREMIEU



TOURNOI DE JUDO A CREMIEU

DIMANCHE 18 MAI 2025

SALLE DES FÊTES DE CREMIEU (Isère)

Horaires des pesées Matin

Baby : (2021/2020/2019) : (Animation, sol et debout)

9H15 A 9H30

Mini - Poussins (2017/2018)

Toutes les Filles -	10H15/10H30
Garçons: -20kg:	11H00/11H15
Garçons: -23kg:	11H30/11H45
Garçons: -26kg:	11H45/12H00
Garçons: -29kg; -32kg; -35kg & +35kg	12H00/12H15

Horaires des pesées Après-midi

Poussins (2015/2016) :

Toutes les Filles :	13H30/13H45
Garçons : -26kg:	14H/14H15
Garçons : -29kg; -32kg; -35kg; -38kg; +38kg:	14H30/14H45

Benjamins (2013/2014) et Minimes (2011/2012) :

Toutes les Filles ::	15H00/15H15
Tous les Garçons :	15H30/15H45

Séniors et Vétérans (+35 ANS) :

Garçons et Filles :	16H/16H15
---------------------	-----------

FIN PREVISIONNELLE 17H30

Remise des récompenses à l'issus des combats

Entrée 2.50 Euro pour les adultes de + de 15 ans

Buvette et restauration rapide durant tout le tournoi



JUDO - CLUB - CREMOLAN

Mairie Crémieu
Place de la Nation Charles de Gaulle
38460 CREMIEU
Email : club@judo-cremieu.fr

Club N° : CERA382140
38460 CREMIEU



Buvette: Boissons, sandwiches, crêpes,...

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le tournoi est sous forme de poules pour les Benjamins, Minimes, Seniors
En poules de 3, 4 ou 5, pour les poussins et les mini-poussins .
Pour les babys sous forme de randoris éducatifs au sol et debout

ARTICLE 2 :

Les judokas doivent être en règle : TITULAIRE DE LA LICENCE F.F.J.D.A. (sous la responsabilité des clubs participants) et du certificat médical ou du passeport tamponné et signé par le médecin.

ARTICLE 3 :

Récompenses pour tous les poussins, tous les mini-poussins et pour les quatre premiers des autres catégories. Elles seront remises à la fin de chaque poule et de chaque tableau.

ARTICLE 4 :

Arbitrage : le tournoi se déroulera suivant les règles de la F.F.J.D.A.
Pesée : sur place le jour de la compétition

ARTICLE 5 :

Le club organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances le nécessitent pour le bon déroulement du tournoi. En cas de litige, le club organisateur se réserve seul le droit de statuer.

ARTICLE 6 :

Responsabilité :

Le judo club Crémolan décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation ou de vol au cours de la manifestation tant pour les judokas que pour les spectateurs.

Chaque club est responsable de ses judokas et supporters pour toute dégradation causée à l'extérieur de l'enceinte du gymnase.

ARTICLE 7 :

L'entrée est payante 2,50 € pour le public, gratuite pour les judokas et les coaches.

ARTICLE 8 :

Chaque club doit respecter le code moral du JUDO. Nous rappelons que ce tournoi est amical. Un seul responsable par club sera admis au bord des tapis (badge obligatoire). Le coach doit être « DISCRET », intervenir uniquement auprès de son combattant. Il ne devra en aucun cas déranger le combat, ou intervenir sur l'arbitrage ou sur l'autre combattant, sous peine d'exclusion de la manifestation.